



L'aménagement du territoire transfrontalier en pratique :

Réflexions pour un dialogue entre chercheurs
et praticiens de la Grande Région

Groupe de travail Aménagement du Territoire
Université de la Grande Région

Policy Paper
(Prépublication)

Mars 2018

A PROPOS

AUTEURS

Joshua Bechtold, Beate Caesar, Dr. Nathalie Christmann, Nicolas Dorkel, Dr. Estelle Evrard, Susanne Heinen, Frédérique Morel-Doridat, PD Dr. Anja Reichert-Schick

Avec l'aimable soutien de

Prof. Peter Dörrenbächer (Universität des Saarlandes), Prof. Grégory Hamez (Université de Lorraine), Prof. Markus Hesse (Université du Luxembourg), Prof. Birte Nienaber (Université du Luxembourg), Prof. Karina Pallagst (Technische Universität Kaiserslautern) ainsi que la cellule de coordination de l'UniGR-Center for Border Studies (Université du Luxembourg).

INSTITUTIONS

Technische Universität Kaiserslautern, Université de Liège, Université de Lorraine, Université du Luxembourg, Universität des Saarlandes et Universität Trier.

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le groupe de travail Aménagement du territoire, veuillez écrire à : Nicolas Dorkel (nicolas.dorkel@univ-lorraine.fr).

Mentions légales

AVIS DE NON-RESPONSABILITE

Les avis exprimés dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Université de la Grande Région ou de l'institution respective des auteurs.

Les reproductions ou traductions dans un but non-commercial sont autorisées, sous réserve de l'indication de la source, de l'information préalable de l'éditeur et de la transmission d'un exemplaire à celui-ci.

CITATION

Ce document peut être cité comme suit : UniGR-CBS Arbeitsgruppe Raumplanung / Groupe de travail aménagement du territoire UniGR-CBS, 2018 "L'aménagement du territoire transfrontalier dans la pratique : dialogue entre chercheurs et praticiens de l'aménagement en Grande Région".(Preprint) <http://spatialplanning.borderstudies.org>

INSTRUCTION DE GENRE

Dans un souci de lisibilité le document renonce à l'application simultanée des formes linguistiques féminines et masculines. Tous les marqueurs de genres sont valables pour chacun des sexes.

RESUME

Avec une coopération initiée dans les années 1970, la Grande Région est considérée comme l'un des espaces transfrontaliers les plus emblématiques au sein de l'Union européenne. L'aménagement du territoire constitue un élément essentiel de ses thématiques de coopération. Cependant, l'importance grandissante de ce champ d'action demeure relativement peu documentée d'un point de vue transfrontalier. Cette thématique reste principalement abordée sous l'angle réglementaire et institutionnel.

Le présent *policy paper* postule qu'au-delà des réglementations, des plans et des schémas, l'aménagement du territoire transfrontalier résulte également d'une pratique visant à anticiper l'organisation d'une société dans un espace donné.

Après une présentation sommaire des grandes étapes de la coopération dans le domaine de l'aménagement du territoire transfrontalier au sein de la Grande Région, le présent *policy paper* présente les résultats d'un exercice de recherche expérimentale réalisé en 2017, essentiellement sous la forme d'un jeu de simulation (« *Planspiel* »). Les principales conclusions analytiques de cet échange sont ensuite mises en lumière. Pour conclure, le document dresse une liste de recommandations basées sur l'analyse des résultats des travaux de recherche.

TABLE DES MATIERES

1. Spécificités de l'aménagement du territoire dans un contexte transfrontalier	5
2. Aménagement du territoire transfrontalier dans la Grande Région : les grandes étapes de la coopération	6
3. Approche du groupe de travail : lancement d'un processus d'apprentissage mutuel	7
4. Signification de l'« aménagement du territoire transfrontalier » dans la Grande Région : résultats-clés de l'analyse de l'atelier et du jeu de simulation	8
5. Recommandations.....	11
Conclusion	14
Bibliographie	15

1. Spécificités de l'aménagement du territoire dans un contexte transfrontalier

La volonté politique dans les années 1990 d'achever la construction du marché unique a favorisé le développement de la coopération transfrontalière à travers la Communauté européenne. L'aménagement du territoire joue un rôle crucial dans les efforts de coordination du développement des régions transfrontalières. Or l'aménagement du territoire transfrontalier en est toujours à ses balbutiements. Pourquoi ?

L'aménagement du territoire est attaché à des compétences juridiques et des niveaux de gouvernance spécifiques dont le champ d'action est circonscrit par les frontières nationales. Les processus d'aménagement sont gérés de manière très hétérogène selon les pays. Dans sa tentative de faciliter la convergence des références légales, des pratiques, des cultures et des langues, l'aménagement transfrontalier s'avère être particulièrement ambitieux et complexe. Cette réalité est d'autant plus visible en pratique. Malgré de nombreux discours en la matière au niveau européen, il n'existe pour l'heure aucune compétence dans le domaine de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Union européenne bien qu'une telle démarche pourrait contribuer à l'harmonisation de ses approches nationales.

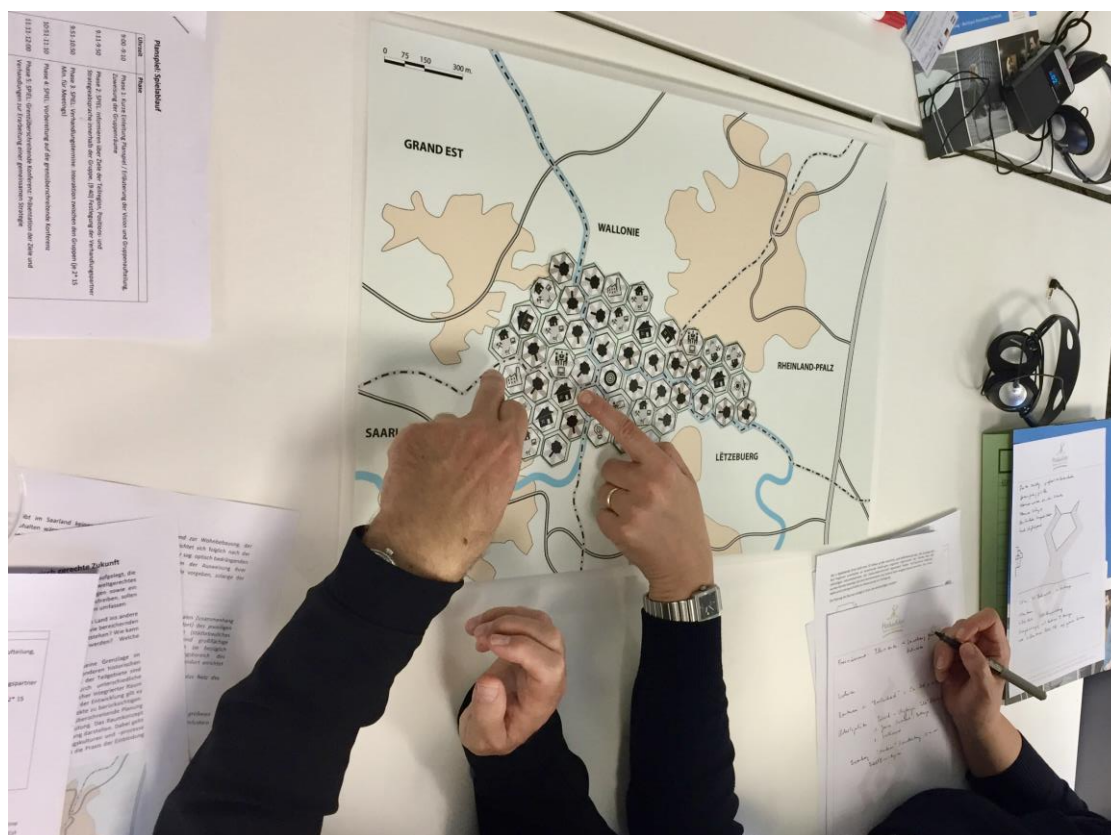


Figure 1: Impression du jeu de simulation dont la mise en situation repose sur une représentation abstraite et modifiée de la Grande Région

La diversité et l'importance grandissante des interdépendances et flux transfrontaliers au sein de la Grande Région requièrent des stratégies et des mesures de planification dédiées. L'aménagement du territoire transfrontalier pourrait contribuer à renforcer les services et

infrastructures transfrontalières et à réduire les disparités en gérant des pratiques divergentes sous un même toit.

En raison du caractère toujours embryonnaire de la recherche dans ce domaine, les auteurs du présent document ont décidé d’engager une réflexion fin 2015. Forts d’une formation en géographie et/ou aménagement et développement du territoire, les auteurs ont entamé un dialogue avec des praticiens provenant des différentes entités de la Grande Région. Le présent document politique est le fruit d’un premier échange. Il vise à partager des réflexions intermédiaires avec un plus large public.

2. Aménagement du territoire transfrontalier dans la Grande Région : les grandes étapes de la coopération

Le tableau ci-dessous récapitule les principales étapes de la coopération dans le domaine de l’aménagement du territoire au sein de la Grande Région.

Date	Étape	Nature
1971	Création du groupe de travail « Aménagement du territoire » auprès de la Commission régionale SaarLorLux	Décision politique et administrative
2002	Schéma de développement de l’Espace SaarLorLux+	Étude intégrée
2003	Vision d’avenir 2020	Document politique
2008	Lancement de l’étude « Metroborder »	Décision politique
2010	Étude Metroborder	Rapport académique rendu dans le cadre du programme ESPON
2011-présent	La mise en œuvre de la stratégie Metroborder, confiée au groupe de travail CCDT ¹ , est l’un des objectifs-clés. La mise en place d’une stratégie transfrontalière d’aménagement du territoire d’ici à fin 2018 est l’une de ses principales finalités.	Décision politique du Sommet des Exécutifs
2012	Consolidation du SIG-GR ²	Décision politique et administrative
2012	Cadre stratégique de la Grande Région (document informel)	Document politique, Sommet des Exécutifs
2013	Lancement des travaux concernant le SDT-GR ³ (deux premiers documents: centralité et transports)	Décision politique et administrative
	Analyse AFOM pour le programme opérationnel Interreg VA « Grande Région »	Programme de la politique régionale européenne
2014	Étude préparatoire à l’élaboration du volet économique du schéma de développement territorial de la Grande Région	Rapport académique présenté par des chercheurs (commandé par le CCDT)
2016	Bilan et analyse transversale de l’existant SDT-GR	Rapport académique présenté par des chercheurs et des aménageurs (commandé par le CCDT)
2018	Lancement du projet INTERREG SDT-GR en faveur du développement du concept d’aménagement du territoire de la Grande Région. La validation de la stratégie transfrontalière est prévue pour 2020.	Projet INTERREG cofinancé par l’UE

Source : Estelle Evrard et Nathalie Christmann, basé sur AGAPE et al. 2016: 27 et Evrard, 2017.

¹ Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT)

² Système d’information géographique de la Grande Région (SIG-GR)

³ Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)

Le tableau montre les efforts croissants entrepris ces dernières années dans le domaine de l'aménagement du territoire, visant essentiellement à parvenir à une entente sur un schéma de développement territorial transfrontalier d'ici à fin 2020.

3. Approche du groupe de travail : lancement d'un processus d'apprentissage mutuel

Le **groupe de travail *Aménagement du territoire*** a été créé lors d'une réunion organisée par le *Groupement de Recherches Transfrontalières Interdisciplinaires (GRETI)*, en collaboration avec l'Université de la Grande Région. Il documente la diversité et la complexité des cinq systèmes et cultures de l'aménagement dans la Grande Région (Bechtold et al. à paraître). **Au-delà des règlements, des plans et des schémas, il formule l'hypothèse que l'aménagement du territoire résulte également d'une pratique visant à anticiper l'organisation d'une société dans l'espace.**

Après avoir analysé les valeurs, les principes et plus particulièrement les caractéristiques des différentes cultures de planification au sein de la Grande Région, le groupe de travail a organisé un atelier⁴ avec des praticiens/aménageurs issus des cinq entités de la Grande Région. Fortement axé sur l'expérimentation, celui-ci s'est tenu les 18 et 19 mai dans les locaux de la Maison de la Grande Région⁵. Les principales questions abordées étaient les suivantes : dans quels domaines existe-t-il des points communs en matière d'aménagement du territoire ? Quels aspects compliquent ou entravent la planification transfrontalière ?

Les experts en aménagement du territoire des cinq versants de la Grande Région ont traité des questions de l'aménagement transfrontalier, réfléchi à leur capacité à travailler de manière transfrontalière et discuté des obstacles existants. La première partie de l'atelier était consacrée aux spécificités de chaque système et culture de l'aménagement. Ensuite, un jeu de simulation (« Planspiel ») a été réalisé. Ce dernier a été conçu spécifiquement pour confronter les participants (aménageurs) à un projet d'aménagement transfrontalier. Tout au long de cet exercice, les chercheurs ont observé la manière dont les aménageurs ont, d'abord en petits groupes, réfléchi et défini leur projet transfrontalier respectif avant de le

La méthode de jeu de simulation (« Planspiel »)

Le jeu de simulation (« Planspiel ») est une méthode établie permettant d'examiner la manière dont des participants traitent un problème spécifique, développent, communiquent et négocient des stratégies avec leurs homologues. Il constitue « une modélisation d'une situation réelle [...] au cours de laquelle les participants simulent le processus d'interaction des différents groupes d'intérêt réels du domaine » (traduction libre, Schmitt & Poppitz 2006: 20). Un exercice de mise en situation ne doit pas être calqué sur la réalité. Toutefois, il fournit des renseignements sur *la manière dont les praticiens appréhendent* des questions de planification spécifiques et *dont ils définissent des* stratégies pour les traiter. En jouant un rôle proche de leur réalité professionnelle, les aménageurs ont appliqué au cours de l'exercice des règles tacites et/ou non écrites issues de leurs propres activités de planification.

négocier en séance plénière. Par ailleurs, cet exercice a contribué à renforcer la

⁴ Vous trouverez davantage d'informations concernant l'atelier sur : <http://spatialplanning.borderstudies.org>

⁵ Les membres du groupe de travail remercient toutes les institutions partenaires pour leur aimable soutien : fondation ASKO Europa, Institut Géographie et Aménagement du Territoire de l'Université du Luxembourg, Maison des Sciences de l'Homme de l'Université de Lorraine, Maison de la Grande Région.

sensibilisation des aménageurs aux spécificités de l'aménagement dans un espace transfrontalier. Après la présentation par chacun des groupes de sa vision pour une stratégie transfrontalière, les participants ont pris du recul par rapport à leur démarche et au processus de négociation et en ont rapidement fait l'évaluation.

En ce sens, l'atelier a mis l'accent sur le processus d'apprentissage mutuel entre, d'une part, les aménageurs impliqués et, d'autre part, entre les aménageurs et les chercheurs. Issus de niveaux et d'institutions de planification variés, les aménageurs invités ont sensiblement contribué au succès de la manifestation via le partage de leurs expériences de planification quotidiennes au sein de leur pays d'origine respectif.

L'exercice du jeu de simulation réalisé en mai 2017 a mis en lumière des aspects majeurs de la planification transfrontalière, précisés dans les chapitres suivants.

4. Signification de l'« aménagement du territoire transfrontalier » dans la Grande Région : résultats-clés de l'analyse de l'atelier et du jeu de simulation

Les praticiens considèrent que la volonté et la capacité de la Grande Région à développer une vision pour l'espace transfrontalier et à aborder les incompatibilités des systèmes de planification constituent le principal défi de l'aménagement du territoire transfrontalier. Les aspects suivants sont déterminants pour la réalisation de cette ambition.

Les praticiens ont pris du recul sur leur propre système de planification.

Au **Luxembourg**, le caractère non contraignant de plusieurs documents-clés de planification (p. ex. IVL) est considéré comme une entrave à une planification intégrée efficace. En outre, le système d'aménagement du territoire ainsi que les pratiques de planification qui en résultent sont relativement récentes. Le Luxembourg est confronté à deux grands défis : mettre sur pied un système de formation adapté aux besoins des professionnels ; instaurer un système de contrôle garantissant la sauvegarde des principes de la planification en général.

En **France**, les maires détiennent toujours des compétences importantes qui contrastent avec le nouveau rôle stratégique joué par les intercommunalités et les stratégies de développement régional. Le système administratif est considéré comme très complexe étant donné que chaque niveau peut définir ses propres priorités territoriales. Par conséquent, les schémas sectoriels (p. ex. SCoT), les documents d'aménagement local (PLU, PLUi, carte communale) et autres plans doivent être compatibles avec le niveau supérieur. Il en résulte une kyrielle de parties prenantes et une difficile coordination de celles-ci. Par ailleurs, la complexité du système français (p. ex. mille-feuille institutionnel) et la mise en œuvre en cours des nouvelles réformes contribuent, du moins pour le moment, à renforcer l'impression d'opacité du système d'aménagement du territoire.

Le nouveau « Code de Développement Territorial » **wallon**, entré en vigueur en juin 2017, atteste qu'il est possible de repenser des systèmes de planification. Il vise le développement du territoire au-delà de la simple planification. Il a adopté des principes directeurs, tels que

« moins de règles contraignantes et davantage d'orientation » et « améliorer la planification de projet grâce à des délais de rigueur ». ⁶

Les spécialistes **allemands** de l'aménagement considèrent leur principe de feed-back mutuel (« *Gegenstromprinzip* ⁷ ») comme pertinent car il assure la liaison entre les processus de planification et les différents niveaux idoines. Cependant, dans la pratique, les aménageurs des différents niveaux ne se connaissent pas personnellement en raison de la rareté des échanges mutuels.

Les cultures de l'aménagement contribuent à façonner la conception et la pratique de la planification ; leur signification n'est pas à négliger.

De manière générale, la culture de l'aménagement peut être définie comme la combinaison de dispositifs écrits, et d'habitudes et pratiques non écrites qui contribuent à déterminer la manière dont la planification est comprise, négociée et implémentée (Friedmann 1967, Knieling/Othengrafen 2009). Les cultures de planification jouent un rôle important dans l'établissement de la relation individuelle que les praticiens entretiennent avec la planification. Bien entendu, chaque versant de la Grande Région est ancré dans des cultures de planification distinctes. Ce principe doit être relativisé pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat qui semblent avoir des cultures de planification similaires et être confrontées à des défis proches en matière de planification transfrontalière, même si elles disposent d'instruments idoines légèrement différents.

Une différence notable concerne la manière dont les praticiens des différents versants de la Grande Région traitent les normes. Tandis que les aménageurs allemands se sont scrupuleusement tenus aux règles de l'exercice et aux spécifications techniques suggérées pour sa réalisation, le groupe français a considéré les règles avec un certain détachement. Il en a résulté le développement graduel d'un plan pour la région transfrontalière mené dans une large mesure par la partie française. **La relation à la norme dépend d'un ensemble complexe d'éléments** : l'origine géographique des praticiens (p. ex. leur contexte national respectif, leur connaissance de l'environnement rural ou urbain, leur proximité avec la frontière), leur position et ancrage professionnel (p. ex. l'administration en charge de l'aménagement du territoire cherchera probablement à respecter autant que possible les normes, tandis que les aménageurs de bureaux d'études rechercheront éventuellement des solutions pour les adapter), ainsi que leur personnalité individuelle. Tous ces aspects contribuent à façonner les cultures de planification et à définir la manière d'aborder la planification transfrontalière.

La planification **résulte d'une kyrielle d'acteurs**. Qu'il s'agisse des maires, des architectes, des urbanistes, des promoteurs de projets, des fonctionnaires ou des aménageurs du

⁶ Informations complémentaires : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/index.php/juridique/codt.

⁷ L'ARL (Académie pour la recherche territoriale et l'aménagement du territoire 2017: o. S.) définit ce principe comme suit : « Ce principe (appelé également « principe de contre-courant ») est un principe d'aménagement du territoire qui désigne l'influence réciproque des niveaux de planification local, régional et suprarégional. Cette influence mutuelle a pour but de garantir que les actions menées pour développer, structurer et protéger des versants du territoire sont conformes aux conditions et exigences du territoire global ; de même, les actions de développement, structuration et protection de l'ensemble du territoire doivent tenir compte des conditions et exigences des différents versants. Le principe du feed-back mutuel est inscrit dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire » (traduction libre des auteurs).

territoire : nombreux sont les acteurs, bien souvent aux opinions et ressources différentes, qui contribuent à la planification. Au niveau local, par exemple, le maire et les coalitions locales ont été décrits comme des acteurs relativement puissants, contrairement aux aménageurs qui sont perçus comme jouant un rôle plutôt mineur. Aux niveaux national ou régional, le rôle et les responsabilités de ces acteurs sont définis via des règles codifiées et non codifiées, ainsi que des cultures de planification. Dans le contexte transfrontalier, les pratiques de planification peuvent, selon leur ampleur, avoir divers impacts de l'autre côté de la frontière. Cela contribue à la formation de constellations d'acteurs particulièrement complexes. Toutefois, en l'absence de documents de référence communs ou d'une plateforme d'échange, ces impacts ne sont tout simplement pas traités, ce qui est révélateur de la nature même de la coopération transfrontalière : elle concerne à la fois tout le monde et personne et dépend de la bonne volonté des parties impliquées.

Défis liés au caractère transfrontalier

En l'absence d'instance établie et institutionnalisée en charge de l'animation et de la coordination des activités d'aménagement du territoire, la **coopération transfrontalière s'apparente à une « politique étrangère en miniature » (traduction libre, « *kleine Außenpolitik* », Beck 2010) ou une « coopération en entonnoir » (traduction libre, « *cooperation by bottleneck* », Klatt à paraître) où les contacts informels jouent un rôle crucial et les pratiques individuelles d'aménagement du territoire façonnent la planification transfrontalière.**

Bien souvent, la coopération transfrontalière est considérée comme n'étant du ressort de personne, ce qui entrave la mise en place de procédures transfrontalières efficaces permettant d'anticiper et de relever des défis communs. Il en résulte notamment une incapacité à faire face aux changements structurels. Il n'existe pas de mandat politique clair au sein de chaque versant qui serait mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie transfrontalière commune. L'aménagement du territoire transfrontalier ne figure que rarement à l'ordre du jour de l'agenda politique. Il peut en résulter des processus décisionnels lents et l'absence de ressources financières dédiées. Les contacts informels représentent le moyen le plus efficace pour garantir la coopération, sans nécessairement constituer des réponses durables (p. ex. en cas de rotation du personnel). En dépit de l'existence d'instruments de planification transfrontalière, leur intégration et reconnaissance au sein des législations nationales peuvent s'avérer délicates, empêchant ainsi leur mise en œuvre. Les canaux d'information accessibles à un large public (p. ex. société civile, médias) sont peu nombreux, ce qui limite la sensibilisation aux enjeux de l'aménagement. Il est difficile d'associer en permanence les cinq versants de la même manière, notamment en raison du nombre d'institutions impliquées et de la capacité à surmonter les barrières linguistiques.

Les pratiques des aménageurs révèlent des habitudes et réflexes convergents dans la définition de leurs plans. Par exemple, lors de la conception du plan transfrontalier pendant le jeu de simulation, chaque région souhaitait définir un centre pour la région transfrontalière pouvant revêtir un caractère symbolique (p. ex. fleuve) et/ou utilitaire (p. ex. promotion de la biodiversité, lieu de rencontre et de vie). Les praticiens ont adapté leur propre pratique à des « exemples réels concrets ». Même s'il s'agissait d'un exercice de simulation, les participants ont déterminé leurs propres stratégies en fonction de la réalité (y

compris des stéréotypes nationaux et culturels ainsi que leur perception de projets actuels, tels que le « EOM - Schéma de développement de la Vallée supérieure de la Moselle »).

L'ambivalence de la planification au sein de la Grande Région. Dans le cadre des réflexions concernant l'aménagement du territoire transfrontalier au sein de la Grande Région, les aménageurs ont tendance à considérer le Luxembourg comme le moteur économique de la région. Par conséquent, ils considèrent que leur rôle consiste essentiellement à rechercher la manière la plus efficace, viable et durable de faire face aux interdépendances fonctionnelles (p. ex. congestion du trafic). Dans le cadre de l'exercice de simulation consistant à concevoir une écorégion, les praticiens ont cherché à répartir les différentes fonctions stratégiques entre les différents versants et à tenir compte des spécificités territoriales de chaque région, sans nécessairement remettre en question le leadership économique du Luxembourg. Cela semble indiquer une discordance entre la situation actuellement déséquilibrée au sein de la Grande Région et ce qu'une planification stratégique sur le long terme pourrait recommander. La fonction/l'image du Luxembourg en tant que « moteur économique » peut parfois freiner la créativité à cet égard. Discuter ouvertement des options pour gérer pro-activement le modèle de développement actuel reste un défi au sein de la Grande Région. L'aménagement est donc souvent appréhendé de manière réactive alors que son rôle devrait consister à anticiper des besoins sociétaux à long terme et à planifier en conséquence.

Dans l'ensemble, les aménageurs semblent partager l'idée que la planification transfrontalière doit être soutenue et unifiée par une vision politique pour toute la région. Pareille vision requiert l'appui de responsables politiques disposant d'une profonde connaissance de la région. Développée tout d'abord au niveau de la Grande Région *dans son ensemble*, elle doit être adaptée aux besoins locaux transfrontaliers pour être partagée.

5. Recommandations

Le présent chapitre présente les résultats-clés de notre analyse et les diverses recommandations subséquentes. S'inscrivant dans un système cohérent, toutes ces recommandations doivent être considérées dans leur ensemble et non pas individuellement. Ces recommandations ne se veulent pas exhaustives. Elles résultent davantage des travaux réalisés jusqu'à présent et ont été développées dans le cadre d'un système cohérent visant l'élaboration et la mise en œuvre d'un aménagement du territoire transfrontalier au sein de la Grande Région. Certaines recommandations coïncident avec les travaux actuels du CCDT.

<p>RESULTAT-CLE : il est possible de surmonter les spécificités individuelles des systèmes de planification afin de réfléchir et de concevoir ensemble un développement transfrontalier. L'aménagement du territoire transfrontalier requiert une analyse globale des questions et particularités de la région transfrontalière, tout en respectant les spécificités de chaque entité. La question du pilotage et de l'organisation est essentielle. Une vision synthétique est représentée dans le diagramme ci-dessous (figure 2).</p>	
Rec. # 1	Penser la Grande Région dans son ensemble et l'aménagement du territoire transfrontalier comme un champ stratégique afin d'anticiper et de piloter le développement à long terme de la région.
	Développer un schéma d'aménagement transfrontalier servant de document de référence pour chaque institution dont les activités de planification ont un impact de l'autre côté de la frontière. Son efficacité repose sur la mise en œuvre des recommandations suivantes.
Rec. # 2	Améliorer la conduite et le pilotage de l'aménagement du territoire transfrontalier en renforçant les structures existantes ainsi que leur coordination et en facilitant leur identification par les parties prenantes de l'aménagement.
	Désigner le GECT Secrétariat du Sommet comme la principale structure transfrontalière de soutien à un dialogue intersectoriel avec les groupes de travail adéquats du Sommet et le CESGR (p. ex. transport, environnement, développement économique). Renforcer les capacités du personnel impliqué dans le domaine de l'aménagement du territoire. À la lumière de la communication de la Commission (sept. 2017) ⁸ , le GECT Secrétariat du Sommet pourrait constituer la plate-forme la plus appropriée pour agir et servir de point de contact frontalier. Il assurerait ainsi l'interface entre les parties prenantes déterminantes de la Grande Région et d'autres points de contact en Europe, et ce faisant, pourrait s'inspirer de l'expérience d'autres régions.
	Renforcer le système d'information et de consultation automatisées entre les entités de la Grande Région lorsqu'un projet d'infrastructure est susceptible d'avoir un impact de l'autre côté de la frontière. Celui-ci devrait agir à la fois comme un mécanisme ex ante permettant de prévenir une planification à court terme et comme un mécanisme visant à garantir l'efficacité du schéma d'aménagement du territoire transfrontalier.
	Garantir que les membres du CCDT disposent de suffisamment de temps afin d'assurer la communication entre l'administration et les praticiens de l'aménagement, sur les questions transfrontalières. Pour des raisons de transparence à l'intérieur comme à l'extérieur de leur versant régional, toutes les organisations et administrations devraient désigner des membres à cette fin, qui seraient clairement identifiables pour toutes les personnes s'intéressant à l'aménagement du territoire transfrontalier.
	Améliorer l'articulation avec le niveau national. Anticiper des réformes nationales susceptibles d'avoir un impact sur la planification transfrontalière et être source de propositions.

⁸ CE 2017 : Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne, communication de la Commission au Parlement européen, COM(2017) 534 final.

Rec.# 3	Appliquer le principe de subsidiarité lorsqu'un projet engage essentiellement des municipalités. S'assurer que toutes les parties prenantes ont accès aux informations pertinentes (p. ex. schéma d'aménagement du territoire transfrontalier) afin de soutenir leur processus décisionnel.
---------	---

RESULTAT-CLE : Apprécier la pertinence et le besoin d'établir une coopération et un dialogue transfrontaliers dans le domaine de l'aménagement du territoire. La méthode pour ce faire est importante. Il s'agit de déterminer la manière dont la planification est comprise en général, comment les informations sont partagées et comment les particularités de chaque entité sont prises en compte.

Rec. # 4	Organiser un système efficace d'information, de communication en association les parties prenantes concernées.
	Renforcer le SIG-GR dans sa fonction d'interface chargée de collecter, d'actualiser, de stocker et d'analyser les informations liées à l'aménagement du territoire et d'assurer le suivi des tendances territoriales. Le SIG-GR contribue en amont et en aval au suivi des projets transfrontaliers et au programme INTERREG Grande Région.
	Organiser un flux de communication systématique entre les acteurs de la planification (p. ex. universitaires, aménageurs, fonctionnaires, bureaux d'études et décideurs) à différents niveaux (p. ex. du niveau local au niveau national).
	<p>Les synergies suivantes pourraient être renforcées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher les techniciens et les responsables politiques via l'utilisation d'outils, tels que les jeux de simulation et autres méthodes mobilisatrices, afin de faciliter la communication et les contacts. Un partenariat avec l'UniGR et le groupe de travail Aménagement du territoire pourrait être envisagé en vue d'organiser régulièrement des jeux de simulation avec des aménageurs et/ou des praticiens ; - utiliser les canaux de communication existants au sein de chaque versant afin de sensibiliser aux questions transfrontalières et tenir compte de l'expertise et des besoins locaux ; - éditer une newsletter/publication succincte compilant l'ensemble des études publiées, des événements etc. réalisés dans le domaine ; - mettre en place des formations interculturelles et établir un espace de dialogue ouvert permettant la résolution de conflits potentiels.

RESULTAT-CLE : l'efficacité d'un schéma d'aménagement du territoire dépend de l'appropriation de ce projet de développement par toutes les parties prenantes de la société (p. ex. secteurs privés, acteurs publics, autres secteurs d'intervention publique, société civile).

Rec. # 5	La prise de conscience devrait commencer par les aménageurs de demain : des synergies pourraient être renforcées à l'aide de programmes d'enseignement spécifiques dans les universités, tels que le Master Border Studies (Technische Universität Kaiserslautern, Université de Lorraine, Université du Luxembourg et Universität des Saarlandes), la Formation continue en aménagement du territoire (Université du Luxembourg) et le département d'enseignement et de recherche « International Planning Systems » (Technische Universität Kaiserslautern).
----------	--

La mise en œuvre des cinq recommandations dans le contexte spatial de la Grande Région est illustrée dans la figure 2.

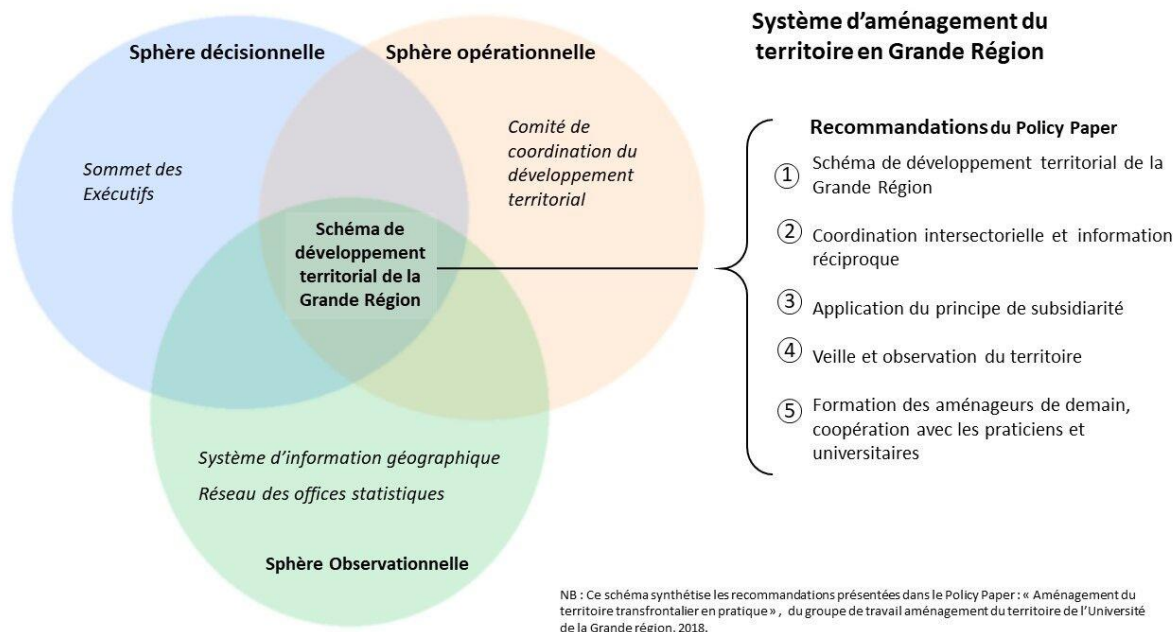


Figure 2 : Présentation schématique des recommandations (UniGR-CBS Arbeitsgruppe Raumplanung / Groupe de travail aménagement du territoire UniGR-CBS, 2018)

Conclusion

Cette première étape vers un processus d'apprentissage mutuel souligne le rôle essentiel, d'une part, des responsables politiques et, d'autre part, des aménageurs dans leur soutien à la mise en œuvre des projets et schémas d'aménagement. Étant donné l'absence de mandat politique concernant la planification transfrontalière, cette dernière est d'autant plus tributaire de l'engagement et du leadership des représentants politiques au sein de la Grande Région. Ces derniers doivent veiller à la mise en place d'actions d'aménagement du territoire axées sur le long terme, ainsi qu'à l'adaptation des normes aux pratiques sociétales en constante mutation (p. ex. nouvelles technologies, médias sociaux) et aux évolutions des marchés. Étant donné la responsabilité sociétale de la planification en matière d'organisation des ressources territoriales et d'anticipation de l'organisation spatiale de la société sur le long terme, il appartient aux aménageurs et aux décideurs politiques de faire de l'aménagement du territoire une responsabilité-clé à tous les niveaux, notamment dans le contexte transfrontalier.

Bibliographie

AGAPE/AGURAM/ADUAN/MOT/Technische Universität Kaiserslautern (2016) : Raumentwicklungskonzept der Großregion. Bilanz und transversale Bestandsanalyse. Unter: <http://www.grossregion.net/Institutionen/Der-Gipfel-im-Detail/Die-Arbeitsgruppen/Koordinierungsausschuss-fuer-Raumentwicklung-KARE> (14.11.2017).

Akademie für Raumforschung und Landesplanung (2017) : Glossar – Gegenstromprinzip. <https://www.arl-net.de/lexica/de/gegenstromprinzip?lang=en> (14.11.2017).

Bechtold, J.; Caesar, B.; Christmann, N.; Evrard, E.; Hamez, G.; Heinen, S.; Marsal, F.; Pallagst, K.; Reichert-Schick, A. & Teller, J. (à paraître) : Challenges for cross border spatial planning in the Greater Region Saar-Lor-Lux: Future research needs. [Herausforderungen der grenzüberschreitenden Raumplanung in der Großregion Saar-Lor-Lux: Zukünftige Ansprüche an die Forschung.] In: Defays, J-M/Hamez, G. (Hrsg.): „Réalités, perceptions et représentations des frontières de l'Union Européennes“ [„Realität, Wahrnehmung und Darstellung der Grenzen der Europäischen Union“].

Beck, J. (2010) : Expertise: Kooperation und Governancestrukturen in grenzüberschreitenden Verflechtungsräumen. Analyse der bestehenden grenzüberschreitenden Strukturen der Zusammenfassung auf unterschiedlichen Ebenen und räumlichen Zuschnitten.

Evrard, E. (2017): La Grande Région Saar-Lor-Lux : Vers une suprarégionalisation transfrontalière?, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Friedmann, J. (1967) : A conceptual model for the analysis of planning behaviour, *Administrative Science Quarterly*, 12 (2): 225-252.

Klatt, M. (à paraître) : Euroscepticism in border regions? Euroregions' dilemma after the so-called migration crisis and subsequent re-borderings under the security paradigm: the Danish-German case, *Geopolitics*.

Knieling, J. & Othengrafen, F. (2009) : Planning cultures in Europe – decoding urban phenomena in urban and regional planning, Ashgate, Farnham.

Schmitt, J. & Poppitz, A. (2006) : Planspiel „Sozialplanung in Oststadt“. Arbeitspapier, Technische Universität Chemnitz.

A propos du groupe de travail

Groupe de travail Aménagement du Territoire UniGR - CBS

Le groupe de travail « aménagement du territoire » a été fondé dans le cadre de l'Université de la Grande Région (UniGR)¹. Il réunit des chercheurs des six universités membres, qui poursuivent le projet scientifique d'explorer les cultures d'aménagement dans un espace transfrontalier.

Dans le cadre de cette coopération, les membres du groupe de travail souhaitent structurer un échange avec les praticiens de la Grande Région (Lorraine/Grand Est, Luxembourg, Sarre, Rhénanie et Wallonie).

Objectifs et Questions clés

À travers cet atelier, nous souhaitons mettre en lumière et interroger les différences d'approches et défis de l'aménagement du territoire dans le contexte transfrontalier d'aujourd'hui et de demain. L'**objectif** est de travailler de façon expérimentale afin d'examiner concrètement ce que peut signifier un aménagement du territoire transfrontalier. En travaillant avec des professionnels de l'aménagement du territoire des cinq entités, cet échange a pour but de fournir une plateforme de réflexion en capacité d'identifier à la fois les possibilités d'action transfrontalière et les obstacles possibles.

Membres et contacts

Joshua Bechtold

Wissenschaftlicher Mitarbeiter
Universität des Saarlandes
Fachrichtung Geographie
Tel. +49 (681) 302-64221
joshua.bechtold@uni-saarland.de

Dipl. Ing. M.Sc. Beate Caesar

Wissenschaftliche Mitarbeiterin
Fachgebiet Internationale Planungssysteme
Fachbereich Raum- und Umweltplanung
Technische Universität Kaiserslautern
Telefon: +49 (0) 6 31-205-5156
E-Mail: beate.caesar@ru.uni-kl.de

Dr. Nathalie Christmann

Chercheuse postdoctorale
Projet Interreg V A Grande Région « [UniGr-Center for Border Studies](#) »
[Lepur](#) Centre de Recherche sur la Ville, le Territoire et le Milieu rural
[UNIVERSITÉ DE LIÈGE](#)
Tel. +32(0)4 366 98 27
n.christmann@uliege.be

Nicolas DORKEL

Ingénieur d'étude en traitement,
analyse et représentation de l'information spatiale
Université de Lorraine
Laboratoire LOTERR
Bureau C11
UFR Sciences Humaines et Sociales - METZ
Ile du Saulcy - CS 60228 - 57045 METZ cedex 01
nicolas.dorkel@univ-lorraine.fr

Dr. Estelle EVRARD

Research fellow, Institute of Geography and Spatial Planning
Internal Fellow, Robert Schuman Institute of European Affairs
UNIVERSITE DU LUXEMBOURG
Campus Belval – Maison des Sciences Humaines (E02-N203)
11, Porte des Sciences
L-4366 Esch-Belval
T +352 46 66 44 95 78
Skype: estelle.evrard2
estelle.evrard@uni.lu

Ir. Susann HEINEN

Beauftragte Beamtin | Direktorin
Fonctionnaire Déléguée | Directrice
O`ffentlicher Dienst der Wallonie
Service public de Wallonie
Raumordnung Wohnungswesen Erbe Energie
Territoire logement patrimoine énergie
Außendirektion Eupen - Direction extérieure d'Eupen
Hütte 79 | Bk.22
B-4700 EUPEN
+32 (0)87 59 85 30
susanne.heinen@spw.wallonie.be

Frédérique MOREL--DORIDAT

Doctorante
Université de Lorraine
Laboratoire LOTERR
UFR Sciences Humaines et Sociales - METZ
Ile du Saulcy - BP 60228 - 57045 METZ cedex 01

PD Dr. Anja Reichert-Schick

Evangelische Akademie Bad Boll
Studienleiterin für Stadtentwicklung · Ländlicher Raum · Wohnungsbau
Akademieweg 11 · D-73087 Bad Boll
Tel. 07164 79-238 · Fax 07164 79-5238
anja.reichert-schick@ev-akademie-boll.de
www.ev-akademie-boll.de

